

Les femmes dans le charivari

René Hardy

Numéro 141, printemps 2020

Marginalité et déviance au féminin

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/94434ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hardy, R. (2020). Les femmes dans le charivari. *Cap-aux-Diamants*, (141), 8–11.



Le charivari, selon Edmond-Joseph Massicotte, *Almanach du peuple*, 1928, p. 351.

LES FEMMES DANS LE CHARIVARI

par René Hardy

En traversant les siècles depuis le Moyen Âge, la coutume du charivari change de cible, dès le XVIII^e siècle, pour devenir un rite de censure polyvalent, alors que s'ajoute à sa fonction traditionnelle de réguler les remariages celle de sanctionner les infractions les plus diverses aux mœurs et aux normes sociales.

Dans cette édition consacrée à la marginalité et à la déviance au féminin, demandons-nous quelle place occupent les femmes en tant qu'actrices ou victimes de ce tribunal populaire. Quel rôle jouent-elles dans l'organisation et l'animation de ce rituel de justice populaire,

et que leur reproche-t-on quand elles en sont les victimes?

LES ARCHIVES DU CHARIVARI

Dans sa description la plus simple, le charivari est un rassemblement nocturne de personnes généralement masquées qui se présentent devant la demeure d'une victime, à répétition pendant des jours et parfois des semaines, pour jouer une musique dérisoire, chanter des chansons de circonstance et faire un vacarme discordant avec des casseroles, des cornes, des grelots, des crécelles et d'autres instruments. L'objec-

tif est de dénoncer un comportement jugé inacceptable et de permettre à son auteur de s'amender en acceptant de payer la « rançon » ou l'amende pour être réintégré dans la communauté. Ce rituel traditionnel annonce parfois un châtiment encore plus cruel, car il arrive que les acteurs s'emparent de la victime et la pourchassent en la maltraitant, ou l'attachent à une perche qu'ils portent sur leurs épaules dans un défilé de gens masqués. Il s'agit d'une version québécoise du « *ride on a poll* » britannique. Ces violentes agressions donnent parfois lieu à des dénonciations judiciaires, source principale des documents utilisés

dans le cadre de cette étude. En fait, des 160 charivaris faisant partie de mon corpus documentaire, 56 % proviennent des tribunaux, 20 % des journaux et 24 % de sources variées, dont les monographies paroissiales et les archives religieuses.

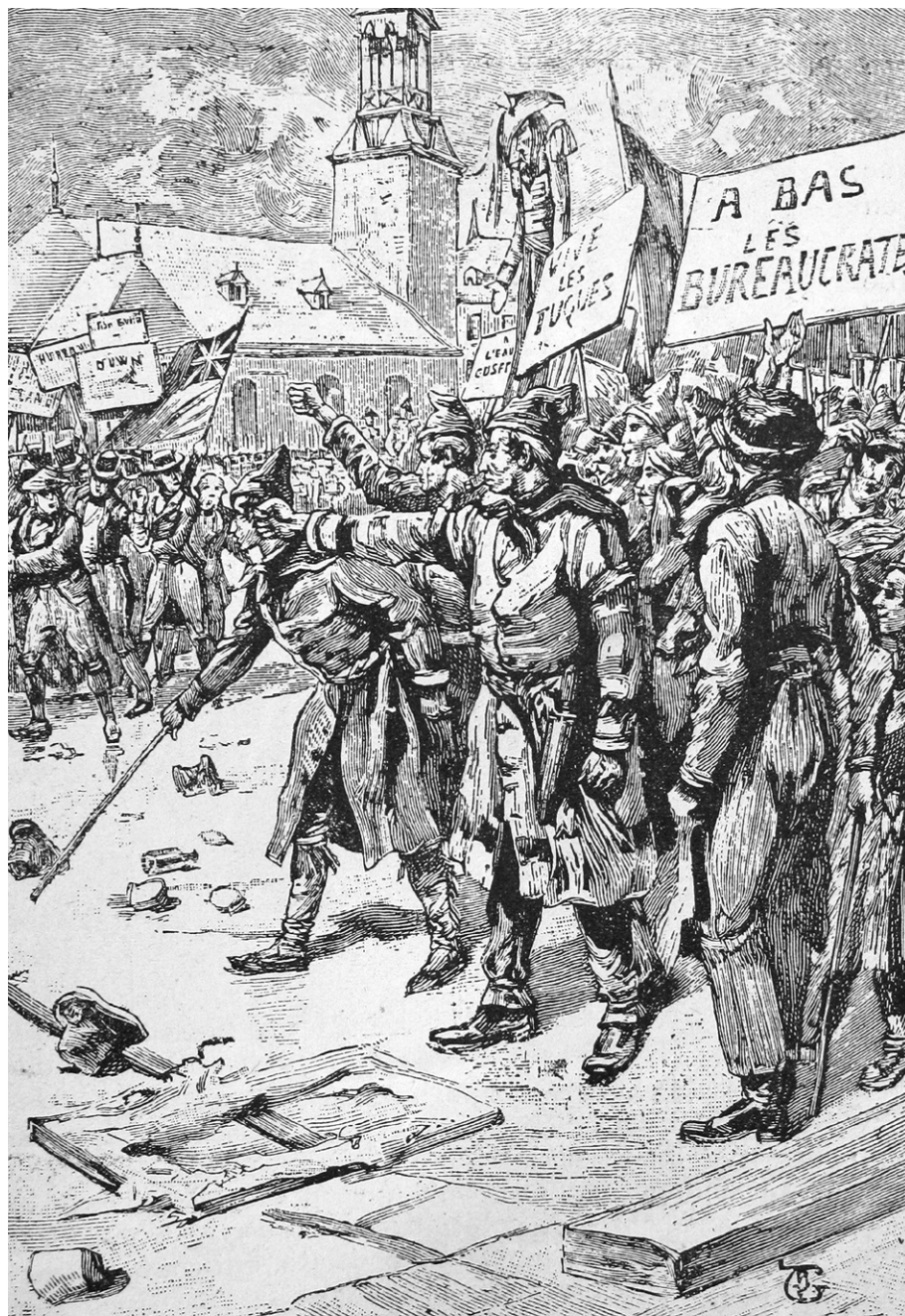
Ne serions-nous pas enclins à penser que les archives judiciaires, compte tenu des dépositions des témoins et des interrogatoires, révèlent avec précision les causes du charivari et son déroulement? Mais non, dans la moitié des cas répertoriés dans ces archives, les victimes parviennent à cacher à la cour ce que veulent dévoiler les charivaristes. De plus, ces archives sous-estiment probablement la fréquence du charivari dans les régions rurales, où, contrairement à ce qu'on voit en ville, la police tarde à s'organiser et demeure jusque tard dans le XIX^e siècle assez peu efficace.

La presse, source importante, est peu présente dans la société québécoise d'avant 1840, et ne peut donc témoigner adéquatement de cette tradition. Et lorsque le journal se répand, il est probable qu'il rapporte plus fréquemment le charivari produit à la ville, là où vivent les journalistes et chroniqueurs. Quant aux archives religieuses, elles traitent surtout des charivaris au remariage, que les curés tentent de prévenir.

En somme, les archives du charivari peuvent témoigner de la déviance et de la marginalité au féminin dans le Québec du XIX^e siècle, mais elles présentent trop de lacunes pour qu'on puisse préciser la fréquence de la présence des femmes en tant qu'actrices ou victimes de ce tribunal populaire.

LES FEMMES DANS LE CHARIVARI

Quelle place occupent les femmes dans l'exécution de ce rituel? Cette coutume héritée des ancêtres français et enrichie de l'apport des Britanniques après la Conquête reproduit sensiblement les traits de ses origines. En France, l'organisation des charivaris relève pendant des siècles des « royaumes de jeunesse »,



Effigie du gouverneur Archibald Acheson, comte de Gosford à Saint-Denis en 1837. Dessin de Georges Tiret-Bognet dans Jules Verne, *Famille-sans-nom*.

des associations de jeunes hommes célibataires dont c'était la responsabilité. Il est assez exceptionnel que les femmes y participent, comme du reste en Angleterre, où la responsabilité du charivari incombe non pas à la jeunesse, mais aux hommes de tous âges. Par contre, dans certaines régions d'Écosse et au pays de Galles, les femmes, seules ou avec les hommes, s'occupent de s'em-

parer des maris batteurs de femme pour leur infliger le rituel de la chevauchée de la perche.

Dans le Québec du XIX^e siècle, le charivari rassemble des hommes de divers groupes d'âge, célibataires et mariés. Les jeunes y participent presque toujours, sans toutefois qu'on ait d'évidence qu'ils les dirigent, les organisent ou y sont majoritaires. Il arrive excep-

tionnellement que les femmes y jouent un rôle d'actrices ou de meneuses. Trois documents judiciaires seulement en font mention, et encore, ces actes d'accusation, trop laconiques, ne dévoilent presque rien de leurs motifs et des circonstances de leur participation.

À défaut de jouer un rôle actif dans l'espace public, les femmes agiraient-elles comme spectatrices? Selon le mandement de M^{gr} François de Laval interdisant un charivari à Québec en 1683, la foule assemblée était composée d'un « grand nombre de personnes de l'un et l'autre sexe ». Plus tard, à la fin du Régime français, madame Élisabeth Bégon, belle-sœur de l'intendant François Bigot, assiste à un charivari, ce qui lui vaut d'être temporairement exclue de la confrérie de la Sainte-Famille. Puis, en 1807, selon le curé Pierre Robitaille, qui fait une description minutieuse du charivari spectaculaire joué à La Prairie, presque tous les paroissiens, « enfants, jeunes gens, pères de familles, filles et femmes [...] y ont pris part ». On pourrait retracer d'autres exemples, mais il est assurément exclu d'en conclure que les femmes assistent toujours en grand nombre à ces spectacles nocturnes dans le Québec du XIX^e siècle où, comme presque partout ailleurs, la modestie et la pudeur, qualités et caractéristiques de l'honnête femme, exigent que cette dernière restreigne ses activités au foyer et à la vie domestique. L'acceptation plutôt générale de cette norme explique que Louis-Joseph Papineau ne suscite pas de polémique, en 1834, lorsqu'il justifie publiquement en ces termes que l'on retire aux femmes le droit de vote : « [l']intérêt public, la décence, la modestie du sexe exigent que ces scandales ne se reproduisent plus ».

Les femmes ne s'en sentent toutefois pas moins concernées par ce tribunal populaire qu'est le charivari. Solidaires des charivaristes, leur rôle consiste, comme en Angleterre, à aider à la préparation de la manifestation en costumant et en maquillant les acteurs. Habitant souvent dans le voisinage de la victime – d'où

proviennent généralement les informations qui justifient la sanction –, elles accueillent les acteurs, les costumant et s'assurent qu'ils sont méconnaissables.

POURQUOI LE CHARIVARI AUX FEMMES?

Le charivari québécois a longtemps visé les remariages inégaux entre un veuf et une jeune fille ou une veuve et un jeune homme. Et lorsqu'il évolue vers un rituel généralisé de censure des conduites jugées inacceptables, le remariage demeure une de ses cibles importantes. Précisons toutefois qu'il ne s'attaque pas comme tel au remariage, car, dans la société de la Nouvelle-France et probablement dans le Québec du XIX^e siècle, où prévaut encore une économie de subsistance, le remariage est quasiment la norme. Au décès du conjoint, parce qu'il est difficile de survivre seul avec ses enfants, une très forte proportion de veufs et de veuves se remarie, et l'homme est généralement plus âgé de dix ans que son épouse. Le remariage inégal ne provoque donc que rarement le charivari. Il lui faut une cause

aggravante. Et cette cause ne peut être exclusivement la transgression du délai de veuvage de neuf mois, puisqu'elle s'avère assez fréquente en Nouvelle-France. Mais s'il s'ajoute une autre cause aggravante comme des intérêts matériels, un désir lubrique manifeste ou le soupçon de relations sexuelles antérieures au décès du conjoint, les conditions peuvent être réunies pour activer le rituel. L'explication semble convenir au premier charivari connu en Nouvelle-France, en 1683, au mariage d'une jeune veuve de 25 ans avec un homme de 30 ans après seulement trois semaines de veuvage.

Dans les charivaris au remariage, même si l'homme est explicitement visé, la femme est rarement exempte de reproche. Voici quelques exemples. À Trois-Rivières, en 1837, lorsque le juge Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal décide de convoler avec sa gouvernante, la rumeur publique s'emballe : la lubricité de l'un, l'intérêt de l'autre ne prédominent-ils pas dans ce mariage? Ils ont droit à « un charivari monstre avec des participants montés à cheval ». Une cause semblable survient à



Québec en 1817, où le député François Bellet, âgé de 70 ans, marie sa jeune servante de 22 ans, ce qui leur vaut plusieurs mascarades nocturnes et un don aux pauvres pour racheter leur faute. Enfin, un dernier exemple, en 1881, à Beauharnois : trois mois après le décès de son mari, la jeune veuve du shérif Louis Hénault, Juliana Hénault, épouse le docteur Rodolphe Tranchemontagne. Le charivari prend une telle ampleur que l'évêque de Montréal doit intervenir.

En fait, comme motif de charivari au remariage, le délai de veuvage survient régulièrement jusqu'au XX^e siècle. Il n'est cependant pas la raison principale des charivaris faits aux femmes. Devant ce tribunal populaire, l'éventail des reproches adressés aux accusés se réduit à quelques traits : les uns de nature sexuelle, surtout l'adultère et la prostitution, les autres des menaces au schéma patriarcal, comme la domination féminine dans le couple et l'abandon du foyer.

La sexualité extraconjugale est le reproche le plus souvent adressé aux femmes dans cette société où prédomine le machisme. Plusieurs charivaris l'indiquent, comme lors de cette violente manifestation survenue à Saint-Félix-de-Valois en 1858, qui, de surcroît, révèle un motif aggravant plutôt inattendu. Neuf charivaristes masqués entourés d'une centaine de personnes somment le chef de famille de leur amener sa femme et ses filles. Les roches pleuvent sur la maison, les vitres se brisent, et plusieurs perches sont projetées à travers les châssis. De quoi l'accuse-t-on pour justifier une telle violence? « C'est parce que ta femme est trop mauvaise langue et qu'elle parle contre les autres », répond-on au mari, qui apprendra au procès qu'il y a plus grave : sa femme et ses filles prétendent pouvoir séduire tout le monde et font courir la rumeur qu'elles « auraient » tel voisin quand elles le voudraient et qu'elles le « feraient laisser sa femme ». Dans l'ensemble des charivaris retracés, les femmes, largement minori-

taires, ne constituent pas plus de 20 % des victimes. Seraient-elles sous-représentées? Probablement, car la faiblesse des moyens financiers des femmes ne leur a sans doute pas permis de laisser autant de traces que les hommes dans les archives judiciaires. Je ne saurais dire cependant si cette sous-représentation explique le peu d'exemples québécois du charivari qui, comme en Europe, cible fréquemment les femmes dominatrices, celles dont on dit qu'elles portent les culottes.

Il s'en trouve tout de même quelques exemples. À Métabetchouan, en 1871, un charivari punit une femme seule avec ses sept enfants que l'on accuse de ne pas s'entendre avec son mari. « J'ai entendu crier la mère »; « Ils ne s'accordent pas entre eux, ils se chamaillent », de dire un témoin. N'est-ce pas aussi le pouvoir dominateur de l'homme dans son ménage que défendent les charivaristes de Sainte-Anne-de-la-Pérade, en 1897, en assiégeant la maison d'un homme « qui a repris sa femme après l'avoir engagée à s'en aller si elle n'était pas contente »? Le curé en témoigne : « J'ai réussi à faire l'accord dans le ménage et voilà que nos polissons l'injurient parce qu'il a fait une bonne action (...) On hurle, on frappe sur des chaudrons, des chaudières, on fait un tapage d'enfer parce qu'un homme a fait son devoir ». Cette coutume qui défie les enseignements de l'Église semble bien ancrée, puisqu'elle est aussi attestée en Acadie et dans la région de Québec au début du XX^e siècle.

Citons un dernier exemple de charivari d'inspiration machiste qui veut censurer celle qui délaisse sa fonction traditionnelle de femme au foyer. Il s'agit probablement d'un cas unique de l'application de ce rituel de justice populaire pour dénoncer l'immodestie et l'anticonformisme de celle qui ose transgresser les rôles convenus des hommes et des femmes en s'immiscant dans le débat politique sur la place publique. Sans doute aussi que ce genre de comportement est exceptionnel au Qué-

bec au XIX^e siècle. L'affaire survient en 1837, au cœur des agitations révolutionnaires à Saint-Denis. Rosalie Cherrier, sœur d'un Patriote et cousine de Louis-Joseph Papineau, est déjà bien connue pour ses écrits anti-Patriotes. Au cours d'une manifestation où on pend en effigie le gouverneur Archibald Acheson, comte de Gosford, elle fait valoir des arguments opposés et arrache les pancartes attachées à l'effigie. La foule réagit promptement. Le soir même, elle entoure sa maison au cœur du village et lui chante des chansons obscènes évoquant qu'elle a quitté son mari et qu'elle héberge chez elle un jeune Américain. De retour le lendemain soir, les charivaristes sont accueillis par un coup de feu qui blesse deux d'entre eux. Voilà en somme un charivari qui dénonce à la fois le non-conformisme de cette femme, sa prise de position politique, et la mise à mal de la supériorité masculine.

Qu'il ne se trouve à peu près pas de femmes actrices dans le charivari au Québec ne doit pas nous surprendre, compte tenu des valeurs prédominantes qui cantonnent à cette époque les femmes dans la sphère privée. Par contre, je ne saurais expliquer adéquatement le peu de femmes victimes de charivari. Serait-ce la sous-représentation des femmes dans les archives judiciaires qui en fait une source biaisée? Serait-ce que le schéma patriarcal des rôles conjugaux dont la transgression en Europe entraîne souvent la sanction charivarique serait ici moins strictement appliqué?

René Hardy est historien, chercheur associé au Centre interuniversitaire d'études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pour en savoir plus :

René Hardy, *Charivari et justice populaire au Québec*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2015, 286 p.